

**DELIBERATION N°638**

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES  
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Entendu l'exposé de Madame le maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu le décret n°2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonctions des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton ;

Vu la délibération n°90 du 12 novembre 2020 relative aux indemnités de fonction de Maire, des Adjointes au maire et des conseillers délégués ;

Considérant le nombre d'adjoints et de conseillers municipaux ayant reçu délégation ;

Considérant que la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est le siège des bureaux centralisateurs du canton et qu'à ce titre elle peut bénéficier d'une majoration des indemnités de base de 15% ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes en exercice ;

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que Madame le maire a adressé une demande pour que le taux de cette indemnité soit inférieur,

Considérant que l'application de majorations aux indemnités de fonction doit faire l'objet d'un vote distinct de celui de la fixation de leur montant initial ;

Considérant que ces deux votes peuvent intervenir au cours de la même séance ;

Considérant l'obligation d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**DECIDE** de fixer comme suit, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués comme suit :

- ✓ Maire : 89.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- ✓ Adjointes : 28.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- ✓ Conseillers municipaux délégués : 6.1% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

**DECIDE PAR VOTE DISTINCT**, compte tenu que la commune est classée siège d'un bureau centralisateur de canton, que les indemnités octroyées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués sont majorées de 15%, conformément à l'annexe jointe.

**PRECISE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR :**

- **32 Voix Pour** : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtizia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Ziain TADJINE.
- **1 Abstention** : Monsieur Teddy ROBIN.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Madame Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com



AFFICHÉ  
LE 22/12/2025

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2025/.....

Parafe

### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	2
Pouvoirs :	6
Votants :	33

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

**ABSENTS :** Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20251217-DELIB\_637\_2